

Recrutement forcé pour le service national

Le Conseil national veut supprimer la désertion comme motif d'asile. Une « *lex Eritrea* » au moment même où le Conseil des droits de l'homme de l'ONU adopte une résolution historique sur l'Erythrée, condamnant la conscription forcée de citoyen-ne-s pour des périodes indéfinies de service national. Eclairage sur une des nations les plus tyranniques de la planète. Par Evelyne Monnay

Le 6 juillet, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU s'est prononcé pour la première fois sur le cas de l'Erythrée. Par sa résolution créant le mandat d'un Rapporteur spécial qui fera état de la situation en juin 2013, le conseil

« condamne fermement la poursuite des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises par les autorités érythréennes », et notamment « la conscription forcée de citoyens pour des

périodes indéfinies de service national ».

Quasiment en parallèle, le 14 juin, en Suisse, le Conseil national a adopté un durcissement de la loi sur l'asile qui exclut les déserteurs et objecteurs de conscience du statut de réfugié. Un retour en arrière

© REUTERS/STI-OLU



Le service national érythréen a toutes les caractéristiques d'une persécution par l'Etat. De durée indéterminée, il maintient tout un peuple dans la servitude.

par rapport à un jugement de 2005 de la défunte Commission de recours en matière d'asile (CRA), qui permettait aux Érythréen·ne·s d'obtenir l'asile dans ces cas de figure. « Mais toutefois pas systématiquement, contrairement à ce qui s'est entendu au Parlement », précise Aldo Brina, chargé d'information et de projets au secteur Réfugiés du Centre social protestant (CSP) à Genève : « Il y a toujours un examen individuel de la situation. »

« Lex Eritrea » | Depuis 2001, où Issayas Afewerki, le guérillero de l'indépendance face à l'Éthiopie devenu président, a opéré un brutal nettoyage politique, muselant et terrorisant définitivement la population, l'exode érythréen ne cesse de s'accroître. En moyenne, quelque trois mille Érythréen·ne·s quittent leur pays chaque mois depuis 2005. L'Érythrée est le principal pays de provenance des demandes d'asile en Suisse, et depuis l'arrêt de la CRA, le taux d'acceptation est élevé, ce qui a fait retentir la sirène populiste, à l'origine d'une véritable « *lex Eritrea* » censée diminuer l'« attrait » de la Suisse. Selon le chercheur David Bozzini, il n'y a pourtant pas eu d'arrivées supplémentaires d'Érythréen·ne·s en lien avec la décision de la CRA. Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale en charge de l'asile, estime que « ce combat est inutile » et que « la Suisse est tenue de respecter la Convention de l'ONU sur le statut des réfugiés. Elle devra donc de toute manière fournir une protection. » Vraisemblablement l'admission provisoire, un statut défavorable à l'intégration mais qui ne freinera rien les arrivées. Pour Aldo Brina, « le Conseil national s'est attaqué cette fois à l'essence même du droit d'asile ». Ce sont désormais les réfugié·e·s qui répondent le plus exactement à l'esprit de la définition élaborée par les Nations unies en 1951 qui sont visé·e·s.

Un pays-caserne | Car le service national érythréen a toutes les caractéristiques d'une persécution par l'État. Non

seulement il est en soi totalement liberticide, brutal, maintenant tout un peuple qu'il exploite dans la servitude, mais il est aussi sans pitié pour toute voix discordante. Les déserteurs et déserteuses, considéré·e·s comme des traîtres·ses, sont traqué·e·s, emprisonné·e·s sans jugement, torturé·e·s, tué·e·s ou conduit·e·s dans des camps de travaux forcés. L'anthropologue David Bozzini* définit ce service national comme « la colonne vertébrale d'un contrôle militaire exercé sur toutes les activités sociales et la mise en œuvre d'une économie planifiée entièrement contrôlée par le parti unique et le gouvernement ».

Introduit en 1994 en Érythrée, le service national était censé durer dix-huit mois, pour les personnes âgées de dix-huit à quarante-cinq ans. Mais il s'est prolongé. Aucun programme de démobilisation n'a été mis en place, si bien que certain·e·s sont retenu·e·s depuis plus d'une décennie. Suite à la guerre de frontière dévastatrice qui a opposé l'Érythrée à l'Éthiopie de 1998 à 2000, les conscrit·e·s doivent participer au Programme de reconstruction nationale (2002). Les élèves de l'école secondaire doivent effectuer leur dernière année dans une base militaire, « pour prévenir leur fuite », selon Dan Connell, un reporter américain qui couvre les événements en Érythrée depuis trente-cinq ans. Quand cette « élite » a obtenu son papier, elle continue ses études, tout en étant aussi affiliée au Ministère de la défense pour servir en cas de besoin. Elle ne décide pas du type d'études qu'elle fait et sera ensuite assignée (et régulièrement réassignée) là où le parti la juge utile. En comparaison avec les personnes astreintes au service militaire, ces assigné·e·s au service civil ont encore une relative liberté de mouvement (même s'il leur faut un permis pour se déplacer dans le pays). À l'armée, les soldat·e·s, employé·e·s dans une discipline extrêmement rigoureuse à toute

sorte de travaux de construction, ne sont pas rémunéré·e·s, sont logé·e·s dans des tentes et n'ont qu'une permission de trois semaines par an. Les femmes sont régulièrement violées.

Depuis 2002, des rafles « d'une violence extrême » selon David Bozzini, qui a vécu deux ans sur place, sont menées en vue d'enrôler les gens de force dans l'armée. La peur est omniprésente, sur place comme en exil, où la surveillance, réelle et perçue, ainsi que la versatilité des structures font peser une « chape de plomb » permanente sur la population. Il n'y a aucun État de droit. Au nom d'une situation de « ni guerre ni paix » en raison du tracé de frontière mal défini avec l'Éthiopie, le pays est constamment en « état de siège ». Pour le journaliste Léonard Vincent, ancien directeur Afrique pour Reporters sans frontières et auteur de l'ouvrage *Les Érythréens* (2012), « le pays est une grande caserne militaire ».

Complot ? | Parmi les accusations de l'ONU envers l'Érythrée, réitérées ce 6 juillet : le soutien présumé aux milices islamistes somaliennes combattant l'armée éthiopienne, via la « taxe révolutionnaire » de 2% des revenus ponctionnée chez les Érythréen·ne·s vivant en exil. Un soutien financier peu probable, selon David Bozzini, mais « même s'il est clair qu'il y a une volonté de certaines nations (notamment les États-Unis) et de l'ONU de faire pression sur l'Érythrée, cette dernière se sert aussi de cette excuse pour conscrire indéfiniment les gens. La thèse du complot est récurrente dans la propagande érythréenne depuis le début de la lutte pour l'indépendance. »

En Suisse, le Conseil des États doit se prononcer sur la question des déserteurs au mois de septembre. |

**David Bozzini est l'auteur d'une thèse de doctorat : « En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée », 2011. Sa recherche postdoctorale est en cours : « La griffe de l'État érythréen : surveillance et mobilisation des migrants érythréens en Suisse et aux Pays-Bas. »*